Envoyé en préfecture le 11/12/2023

Reçu en préfecture le 11/12/2023

Publié le



SAINT-CHAMOND

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATION N°DL20230169 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 04 DÉCEMBRE 2023

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 24/11/2023 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 33 présents, 6 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Axel DUGUA; M. Régis CADEGROS; Mme Andonella FLECHET; M. Jean-Luc DEGRAIX; Mme Stéphanie CALACIURA; M. Gilles GRECO; Mme Sandrine FRANÇON (jusqu'à 23h); M. Jean-Paul RIVAT; Mme Aline MOUSEGHIAN; M. Bruno CHANGEAT; Mme Catherine CHAPARD; M. Daniel FAYOLLE; Mme Béatrice COFFY (jusqu'à 20h30); M. François MORANGE; M. Alexandre CIGNA; M. Pierre DECLINE; Mme Michelle DUVERNAY; M. Yves ALAMERCERY; M. Jean-Marc LAVAL; Mme Geneviève MASSACRIER; Mme Michèle FREDIERE (jusqu'à 21h50); M. Jean-Luc BOUCHACOURT (jusqu'à 23h08); M. Francis NGOH NGANDO; Mme Florence VANELLE; Mme Florence VILLEDIEU; Mme Abla CIPRIANI; M. Raphaël BERNOU; Mme Dudu TOPALOGLU; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER; Mme Isabelle SURPLY; M. Jean MINNAERT; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT; M. Romain PIPIER; Mme Nathalie ROBERT; M. Pierre-Mary DESHAYES; Mme Juliette BOULLIAT; M. Luc CHEVALLIER

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Sandrine FRANÇON a donné procuration à M. Bruno CHANGEAT (à partir de 23h)

Mme Béatrice COFFY a donné procuration à M. Raphaël BERNOU (à partir de 20h30)

Mme Michèle FREDIERE a donné procuration à M. Luc CHEVALLIER (à partir de 21h50)

M. Jean-Luc BOUCHACOURT a donné procuration à Mme Andonella FLECHET (à partir de 23h08)

M. Philippe PARET a donné procuration à M. Daniel FAYOLLE

Mme Ayse CALYAKA a donné procuration à M. Gilles GRECO

SECRÉTAIRE ÉLU POUR LA DURÉE DE LA SESSION

M. Bruno CHANGEAT.

CONVENTION RELATIVE À L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À LA SAS VEO URFOL SAINT CHAMOND DANS LE CADRE DE LA LOI SUEUR - AVENANT N°1

Envoyé en préfecture le 11/12/2023

Reçu en préfecture le 11/12/2023

Publié le

ID: 042-214202079-20231204-DL20230169-DE

Mme Stéphanie CALACIURA expose ce qui suit :

La convention signée en 2022 entre la commune de Saint-Chamond et la SAS VEO URFOL SAINT CHAMOND a cadré les modalités de versement d'une subvention exceptionnelle dans le cadre de la loi Sueur et fixé les engagements du Cinéma VEO Grand Lumière à l'égard de la commune de Saint-Chamond.

Cette convention prévoyait dans son article 2 – alinéa B – 4ème paragraphe que le Cinéma VEO Grand Lumière mettrait à disposition de la commune de Saint-Chamond ses écrans pour une promotion avant-séance des événements culturels et citoyens. La commune de Saint-Chamond fournira pour chaque événement un carton numérique fixe au format image.

Les besoins ayant évolué, les parties se sont rapprochées pour modifier la convention par un avenant n°1 afin de préciser les différents formats pour la projection sur grand écran.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés par 39 voix pour,

DÉCIDE:

- d'approuver la conclusion de l'avenant n°1 à la convention de 2022 signée avec la SAS VEO URFOL SAINT CHAMOND.
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ce document et tout document s'y rapportant.

----0000000-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 05/12/2023



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Axel DUGUA

Bruno CHANGEAT

Date de mise en ligne 12 décembre 2023